

Collège des fellows de l'IRAC

Objet : En 2019, les administrateurs du Collège des fellows et les présidents régionaux se sont réunis pour discuter des préoccupations de ses membres concernant l'utilisation du terme « fellow » et ont suggéré de le remplacer ou de le supprimer. L'utilisation continue du terme « fellow » est devenue un obstacle à l'inclusivité.

En février dernier, le Comité national du Collège des fellows a présenté une proposition au conseil d'administration de l'IRAC qui a été approuvée à l'unanimité.

Points principaux : L'utilisation du titre de « fellow » est perçue comme un obstacle à l'inclusivité pour trois raisons :

Genre :	« Fellow » connote le genre masculin dans la perception du public.
Langues officielles :	Il n'y a pas de mot équivalent en français.
Colonialisme :	Les marques de discrimination coloniale et de domination culturelle ne sont pas conformes aux objectifs de la réconciliation.

Exemples de répercussions : L'impossibilité de traduire le terme fellow préoccupe depuis longtemps les membres francophones. Utiliser fellow en français n'est pas respectueux. De plus, une femme architecte francophone est discriminée doublement par l'utilisation du titre de fellow.

Étymologie : Les définitions de fellow indiquent que le terme est utilisé depuis au moins six siècles et que la signification principale est « partenaire » ou « personne qui partage », etc. Historiquement, il ne se désigne pas exclusivement une personne de sexe masculin, mais les exemples de son utilisation pour les femmes sont peu nombreux. Par conséquent, étant donné le rôle occulté des femmes dans l'histoire, la définition étymologique ne doit pas être considérée comme un argument valable pour continuer à utiliser le titre de boursier fellow.

Usage courant : Depuis quelque temps, le titre de fellow est utilisé pour tous les sexes dans le milieu universitaire, dans les sociétés « savantes » et les organisations professionnelles telles que le Collège des fellows de l'IRAC. Néanmoins, l'utilisation actuelle du titre de fellow dans le langage courant sous-entend manifestement le genre masculin. L'élargissement de la définition du genre constitue un enjeu complexe qui peut être réglé efficacement grâce à la présente initiative.

Inclusivité : Les enjeux d'inclusivité sont au premier plan des préoccupations du public. L'inclusivité n'est pas une question de rectitude ou de politique, elle concerne uniquement l'élimination des préjugés conscients et inconscients qui font obstacle à la justice et à l'équité de différentes façons. Pour des organisations nationales telles que l'IRAC et son Collège, l'inclusivité doit être une valeur fondamentale. La non-inclusivité fait obstacle à la mobilisation de la communauté professionnelle, des membres de l'IRAC et, ce qui est très important, à la capacité d'attirer des non-membres de l'IRAC.

Recommandation : Changer le nom « Collège des fellows » et l'usage honorifique du titre de « fellow » pour le remplacer par un autre nom et un autre titre à déterminer.

Sondage : [Veuillez remplir le sondage pour nous faire part de vos idées ou commentaires à ce sujet.](#)